

## Avis de Soutenance

Madame Alice MORNET

Droit

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

*Les fichiers pénaux de l'Union européenne : instruments d'une politique criminelle européenne. Contribution à l'étude de la protection des données à caractère personnel*

dirigés par Monsieur Bertrand DE LAMY et Monsieur GUILLAUME BEAUSSONIE

Soutenance prévue le **vendredi 04 décembre 2020 à 14h00**

Lieu : Visioconférence intégrale

### Composition du jury proposé

M. Bertrand DE LAMY	Université Toulouse I Capitole	Directeur de thèse
M. Guillaume BEAUSSONIE	Université Toulouse 1 Capitole	Co-directeur de thèse
Mme Raphaële PARIZOT	Université Paris Nanterre	Rapporteur
M. Olivier CAHN	Université de Tours	Rapporteur
Mme Valérie MALABAT	Université de Bordeaux	Examineur

**Mots-clés :** Droit pénal européen, fichiers, droit à la protection des données à caractère personnel, procédure pénale, coopération, droits fondamentaux

### Résumé :

Depuis plus d'un siècle, les États instituent des fichiers destinés à collecter les informations relatives aux criminels. En constituant un outil essentiel au service du pouvoir de punir, ces instruments sont longtemps restés profondément attachés à la souveraineté étatique. Cependant, l'Union européenne se construit et développe, progressivement, sa propre compétence pénale. Dans ce cadre, les fichiers occupent une place centrale et voient leur nature évoluer. En effet, promouvant la collecte et le partage de leur contenu, l'Union érige également des systèmes d'information qui assurent un échange sans précédent. En outre, ses agences jouent un rôle essentiel en la matière et dépassent, progressivement, celui de simples canaux de transmission pour analyser l'information et définir de véritables objectifs de politique pénale. Ambitieuse, cette coopération doit néanmoins demeurer sous contrôle. À ce titre, le droit à la protection des données à caractère personnel s'affirme et n'est pas ignoré par l'Union européenne. Or, si les fichiers ont un intérêt, c'est en ce qu'ils renferment de telles données qui doivent alors être protégées. Pourtant, chaque État membre et chaque fichier érigé par l'Union semble obéir à son propre régime. Constatant cette diversité, l'Union européenne tente aujourd'hui d'harmoniser l'ensemble de ces dispositions autour d'une nouvelle directive relative à la protection des données traitées à des fins pénales. Néanmoins, l'étude de cet instrument démontre rapidement ses faiblesses, s'agissant tant de l'harmonisation des règles que de leur niveau d'exigence, alors que, parallèlement, les données ne cessent de circuler. À l'analyse, les insuffisances de la directive tiennent à une mauvaise identification de son objet : les fichiers pénaux de l'Union européenne. Il s'agira donc de délimiter le champ recouvert par ces instruments avant de proposer un encadrement satisfaisant davantage inspiré des règles et principes de leur domaine naturel : la procédure pénale. La présente thèse permet de révéler la vigueur de la construction pénale de l'Union et invite à s'interroger sur l'émergence d'une véritable politique criminelle européenne.